



MODÈLE

Ligne de conduite sur l'intelligence artificielle

Conseils scolaires francophones de l'Ontario

Utilisation responsable de l'intelligence artificielle

1- Préambule

Comme l'intelligence artificielle (IA) tient une place importante dans les écoles de l'Ontario, il est nécessaire d'encadrer l'usage de technologies émergentes afin de protéger les élèves, de garantir l'équité et de préserver l'intégrité pédagogique. La présente politique établit des balises claires pour l'utilisation responsable des outils d'IA, en veillant à la confidentialité des données et à la transparence des pratiques. Elle favorise également le développement d'une culture numérique éthique, où toutes les parties prenantes comprennent les avantages, les limites et les risques liés à ces technologies. En définissant des règles communes, cette politique contribue à prévenir les dérives, à soutenir l'innovation éducative et à assurer que l'IA serve de levier pour l'apprentissage plutôt que de menace à la qualité de l'éducation.



2- Portée

Cette politique s'applique à l'ensemble des activités pédagogiques, administratives et technologiques des conseils scolaires de langue française en Ontario. Elle concerne tous les membres du personnel, les élèves, les partenaires externes et les fournisseurs qui utilisent ou interagissent avec des outils intégrant l'intelligence artificielle (IA). La portée inclut l'utilisation de l'IA dans la planification, l'enseignement, l'évaluation, la gestion des données et les services de soutien. Elle vise à encadrer l'usage responsable et éthique de ces technologies afin de protéger la confidentialité, de favoriser l'équité et d'assurer la conformité aux lois et aux directives provinciales.

3- Définitions

Intelligence artificielle (IA)

Domaine de l'informatique visant à créer des systèmes capables d'effectuer des tâches qui nécessitent normalement l'intelligence humaine, comme : apprendre, raisonner, résoudre des problèmes, percevoir et comprendre le langage.

Apprentissage automatique (*Machine Learning*)

Branche de l'intelligence artificielle qui repose sur le développement d'algorithmes capables d'apprendre à partir de données et d'améliorer leurs performances sans être explicitement programmés.



Apprentissage profond (*Deep Learning*)

Sous-catégorie de l'apprentissage automatique qui utilise des réseaux de neurones artificiels à plusieurs couches pour analyser des données complexes et extraire des représentations hiérarchiques.

Réseau de neurones artificiels

Modèle inspiré du cerveau humain, composé de « neurones » interconnectés, qui permet de traiter et d'analyser des informations pour effectuer des prédictions ou des classifications.

Traitement automatique du langage naturel (TALN ou *Automatic Natural Language Processing – ANLP*)

Branche de l'IA qui se concentre sur la compréhension et la génération du langage humain par les machines (ex. : agent conversationnel (*chatbots*), traduction automatique).

Algorithme

Suite d'instructions favorisant la résolution de problèmes ou l'exécution de tâches. En IA, les algorithmes sont utilisés pour apprendre à partir des données et prendre des décisions.

Données d'entraînement

Ensemble de données utilisées pour « enseigner » à un modèle IA à reconnaître des motifs ou à effectuer des prédictions.

Surapprentissage (*Overfitting*)

Phénomène se produisant lorsqu'un modèle IA apprend trop bien les données d'entraînement, au point de perdre sa capacité à les généraliser et à continuer d'apprendre avec de nouvelles données.



Biais algorithmique

Distorsion dans les résultats d'un modèle IA causée par l'utilisation de données d'entraînement non représentatives ou par des choix de conception.

IA générative

Type d'intelligence artificielle qui utilise des modèles capables de créer du contenu original (texte, images, audio, vidéo, code, etc.) en apprenant à partir de grandes quantités de données existantes.

À noter : L'IA générative ne fait pas qu'analyser ou classer des données; elle génère de nouvelles informations qui imitent ou innovent par rapport aux données d'entraînement.

Annexe 1 – Définitions



4- Principes directeurs

Établir des principes directeurs est essentiel pour encadrer l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les écoles et assurer une approche éthique, transparente et sécuritaire. De tels principes permettent de définir des règles claires qui protègent la vie privée, favorisent l'équité et garantissent que l'IA soutient l'apprentissage sans remplacer le jugement humain. En établissant ces points de repère, les conseils scolaires créent un environnement de confiance où l'innovation technologique sert avant tout le développement des élèves.

- Éthique et agentivité humaine
- Pédagogie innovante centrée sur l'élève
- Transparence et responsabilité
- Protection des données, cybersécurité et vie privée
- Équité, inclusion et identité francophone
- Sobriété numérique et développement durable
- Développement professionnel continu

Annexe 2 – Principes directeurs

5- Responsabilités

L'essor de l'intelligence artificielle transforme profondément le paysage éducatif, offrant des opportunités inédites, mais soulevant aussi des défis éthiques, pédagogiques et sociétaux. Face à cette réalité, tous les acteurs en éducation (personnel enseignant, directions, conseillères et conseillers pédagogiques, personne en situation de prises de décisions ou d'apprentissage) ont la responsabilité d'encadrer et d'intégrer ces technologies de manière réfléchie. Pour former une



génération innovante, il faut non seulement savoir utiliser l'IA, mais aussi bien comprendre son fonctionnement et même être en mesure de produire/générer ses propres IA. Il s'agit non seulement d'assurer une utilisation sécuritaire et équitable de l'IA, mais aussi de développer des compétences critiques permettant d'en tirer parti pour enrichir l'apprentissage, tout en préservant les valeurs humaines et la mission éducative.

Il est à noter que les responsabilités de chaque partie prenante sont énoncées dans le document *Directive administrative relative à l'utilisation de l'intelligence artificielle*.

6- Cadre d'utilisation de l'intelligence artificielle

Le cadre d'utilisation de l'intelligence artificielle dans les conseils scolaires de langue française repose sur des axes stratégiques qui assurent une intégration responsable et efficace de l'IA. D'abord, l'axe *Pédagogie et innovation* vise à utiliser l'IA pour enrichir l'apprentissage et favoriser la différenciation. Ensuite, l'axe *Leadership et efficacité* souligne l'importance d'une gouvernance proactive et d'une gestion optimisée des ressources. L'axe *Éthique, transparence et aspects légaux* garantit que l'utilisation de l'IA respecte les droits des élèves et les lois en vigueur. Par ailleurs, l'axe *Cybersécurité et sensibilisation numérique* protège les données des élèves et du personnel et forme les parties prenantes à reconnaître et limiter les risques numériques. L'axe du *développement professionnel et de l'accompagnement* assure quant à lui que le personnel est outillé pour intégrer l'IA de manière pertinente. Enfin, l'axe *Monitoring, amélioration continue* et l'axe *Environnement et sobriété numérique* favorisent une évaluation régulière des pratiques et



une utilisation responsable des ressources technologiques. Ensemble, ces sept axes créent un cadre équilibré grâce auquel l'innovation technologique appuie la réussite éducative tout en respectant les valeurs fondamentales des principes directeurs.

Axes stratégiques :

- Pédagogie et innovation
- Leadership et efficacité
- Éthique, transparence et aspects légaux
- Cybersécurité et sensibilisation numérique
- Développement professionnel et accompagnement
- Monitoring et amélioration continus
- Environnement et sobriété numérique

Annexe 3 – Le cadre de l'utilisation de l'intelligence artificielle

7- Utilisation acceptable

L'intégration de l'intelligence artificielle dans un conseil scolaire doit se faire de manière réfléchie et responsable. Les utilisations acceptables incluent le soutien administratif, la planification pédagogique, l'accessibilité pour les élèves ayant des besoins particuliers et l'analyse des données pour améliorer les pratiques éducatives.

Chaque partie prenante a un rôle à jouer : le conseil scolaire doit établir des consignes claires et choisir des outils conformes, la direction doit superviser la mise en œuvre, le personnel enseignant doit utiliser l'IA pour enrichir l'apprentissage sans remplacer le jugement

professionnel, et le personnel de soutien doit veiller à ce que les outils répondent aux besoins spécifiques des élèves.

Cette responsabilité partagée garantit que l'IA demeure un levier d'innovation au service de l'éducation, tout en respectant l'éthique et la confidentialité.

Soutien administratif	Automatiser la gestion des horaires, des courriels ou des tâches répétitives.
	Générer des rapports statistiques à partir des données scolaires (par exemple : taux de présence et résultats).
Planification pédagogique	Aider le personnel enseignant à créer des plans de cours ou des activités différenciées.
	Proposer des ressources adaptées au niveau des élèves.
Accessibilité et inclusion	Utiliser les outils IA pour convertir du texte en audio ou en braille.
	Reconnaître des images avec création de résumés audio pour les élèves qui ont un handicap visuel.
	Offrir des traductions automatiques pour soutenir les élèves allophones.
Analyse des données éducatives	Repérer des tendances dans les résultats scolaires pour améliorer les stratégies pédagogiques.
	Détecter des besoins particuliers pour offrir un soutien ciblé.
Communication et engagement	Mettre des agents conversationnels à la disposition des parents et des élèves pour répondre aux questions les plus fréquemment posées.
	Générer des messages informatifs (par exemple : infolettres et rappels).
Formation et développement professionnels	Utiliser des outils IA pour créer des modules de formation interactifs pour le personnel.
	Analyser les compétences pour orienter les plans de perfectionnement.

Il est important à noter : Ces usages doivent respecter la confidentialité des données, les lois provinciales et ne jamais remplacer le jugement humain.

Utilisations souhaitées	Utilisations à éviter
Automatisation administrative	Évaluation automatisée sans validation humaine
Planification pédagogique	Plagiat
Accessibilité	Partage de données sensibles
Analyse des données	Décisions disciplinaires basées sur l'IA
Agents conversationnels	Surveillance non consentie
Formation	

8- Protection des données

La protection des données est un des piliers en ce qui concerne l'utilisation de l'intelligence artificielle en milieu scolaire. Les outils d'IA traitent souvent des informations sensibles comme les dossiers des élèves, les résultats scolaires ou les données personnelles des employées et des employés. Une mauvaise gestion de ces données peut entraîner des violations de la vie privée et des risques juridiques. Il est donc essentiel que chaque partie prenante respecte les normes de confidentialité et utilise uniquement des plateformes sécurisées approuvées par le conseil scolaire. Par exemple, un enseignant ne doit jamais entrer le nom complet d'une ou d'un élève ou ses besoins particuliers dans un outil IA public (pseudo-anonymisation), et le service administratif doit éviter de communiquer des informations financières via des applications non conformes. De même, les conseillères et les conseillers pédagogiques doivent s'assurer que les outils d'IA utilisés pour analyser les résultats scolaires anonymisent les



données. Ces pratiques garantissent que l'innovation technologique se déploie dans un cadre éthique et sécuritaire.

À noter que toutes les personnes œuvrant dans le milieu scolaire ont la responsabilité de protéger les données confidentielles et d'utiliser uniquement des outils éthiques et approuvés par le conseil scolaire.

9- Formation continue et sensibilisation

La formation continue et la sensibilisation à l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle sont indispensables pour garantir une intégration éthique, utile et efficace dans le milieu scolaire. L'IA évolue rapidement. Sans une compréhension claire de ses possibilités, de ses limites et de ses risques, il est facile de tomber dans des usages inappropriés ou dangereux. Chaque partie prenante (personnel enseignant, directions, personnel administratif, services de soutien et parents) doit être outillée pour reconnaître les biais, protéger les données et utiliser l'IA comme un levier pédagogique plutôt qu'un substitut. Par exemple, des ateliers réguliers peuvent aider les enseignants à concevoir des activités enrichies par l'IA; des sessions de sensibilisation pour les élèves et les parents peuvent prévenir le plagiat et promouvoir une utilisation éthique de l'IA. Cette démarche proactive crée une culture numérique responsable où l'innovation sert la réussite éducative.



Recommandations

- **Intégrer la formation dans les plans annuels.**
 - Prévoir des sessions obligatoires pour tout le personnel (enseignant, direction, soutien, administratif).
- **Inclure des modules sur l'éthique, la confidentialité et les usages pédagogiques.**
- **Créer des parcours différenciés.**
 - **Personnel enseignant** – Offrir des ateliers sur l'intégration pédagogique et la différenciation.
 - **Direction et soutien administratif** – Participer à des formations sur la gouvernance et la conformité légale.
 - **Soutien aux élèves** – Développer des outils IA pour l'accessibilité et l'adaptation.
- **Sensibiliser les élèves et les parents.**
 - Organiser des séances d'information sur les risques (plagiat, biais, confidentialité).
 - Fournir des guides simples expliquant les règles d'utilisation responsable.
- **Mettre en place des ressources accessibles.**
 - Partager la ZONE IA du Centre franco. – Annexe 4
 - Participer aux autoformations du Centre franco. – Annexe 5
- **Évaluer régulièrement les pratiques et actualiser régulièrement la politique, les directives et les formations offertes.**
 - Effectuer des sondages pour mesurer la compréhension et l'application des règles.
 - Mettre à jour les contenus de formation en fonction des évolutions technologiques.

10- Évaluation et mise à jour

L'évaluation et la mise à jour régulières de la politique sur l'intelligence artificielle sont essentielles pour garantir sa pertinence et son efficacité. Les technologies évoluent rapidement, tout comme les enjeux liés à la confidentialité, à l'éthique et à la pédagogie. Sans révision, la politique risque de devenir obsolète et de ne plus répondre aux besoins des élèves, du personnel ni de satisfaire aux exigences légales. Par exemple, l'apparition de nouveaux outils d'IA ou de nouvelles réglementations provinciales peut nécessiter des ajustements immédiats. De même, la rétroaction du personnel enseignant et des parents peut révéler des pratiques à améliorer. Une démarche proactive d'évaluation permet non seulement de corriger les lacunes, mais aussi d'intégrer les innovations de manière sécuritaire et responsable, assurant ainsi que l'IA demeure un levier au service de la réussite éducative. Voici des pistes concrètes pour évaluer et mettre à jour la politique :

Évaluation annuelle structurée	Mettre en place un audit annuel pour vérifier la conformité des pratiques avec la ligne directrice. Utiliser des indicateurs clés : nombre d'outils d'IA utilisés, respect des règles de confidentialité, incidents signalés.
Consultation des parties prenantes	Organiser des sondages et des groupes de discussion avec du personnel enseignant, des membres de la direction, des élèves et des parents. Recueillir une rétroaction qualitative sur l'efficacité des recommandations et les besoins émergents.
Suivi des évolutions sur les plans technologique et légal	Désigner un comité IA chargé de surveiller l'essor des nouvelles technologies et l'évolution des cadres législatifs dans ce domaine.



	Mettre à jour la ligne directrice en fonction des normes provinciales et fédérales.
Analyse des incidents et bonnes pratiques	Documenter les incidents liés à l'IA (par exemple : atteinte à la vie privée, plagiat) et en tirer des leçons. Cibler des exemples de pratiques innovantes à intégrer dans la mise à jour.
Formation et sensibilisation continues	Évaluer le taux de participation aux formations sur l'IA et ajuster les contenus selon les besoins. Ajouter des modules sur les nouvelles fonctionnalités ou les nouveaux risques repérés.
Rapport public et transparence	Publier un rapport annuel sur l'utilisation de l'IA et les ajustements apportés à la ligne directrice. Communiquer clairement les changements au personnel enseignant, aux parents et aux élèves.

11- Annexes

- Définitions
- Principes directeurs
- Cadre
- Zone IA du Centre franco
- Autoformations du Centre franco (à venir)

12- Directive administrative

À noter qu'une directive administrative accompagne cette ligne de conduite.

13- Révision

Cette ligne de conduite fera l'objet d'une révision d'ici cinq (5) ans ou avant terme au besoin.

14- Références

Ontario

Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario. (2019). Feuille-info sur l'éducation : La protection de la vie privée et l'accès à l'information dans les écoles de l'Ontario – Guide pour les éducateurs. (Document PDF).

<https://www.ipc.on.ca/sites/default/files/legacy/2019/01/fs-edu-privacy-access-guide-for-educators-fre.pdf> (Consultée le 8 janvier 2026)

Consortium d'apprentissage virtuel de langue française de l'Ontario (CAVLFO). (s. d.). Initiatives – Trousse d'accompagnement pour l'intégration et l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle en éducation. <https://initiativescavlfo.org/> (Consultée le 8 janvier 2026)

Duguay, S. et Miller, A. (illustration de Laurie Couture) (2024). Guide pour une approche réflexive de l'IA en éducation – Postures, possibilités et ressources pour l'usage par les enseignants et les apprenants. (Document PDF)

<https://www.calameo.com/read/004763718bd84c598aec0> (Consultée le 8 janvier 2026)

Gouvernement de l'Ontario. (2022). *Directive sur l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle*. <https://www.ontario.ca/fr/page/directive-sur-lutilisation-responsable-de-lintelligence-artificielle> (Consultée le 8 janvier 2026)

Gouvernement de l'Ontario. (2022, 12 décembre). L'Ontario modernise les programmes-cadres d'études informatiques et d'éducation technologique pour veiller à ce que les élèves soient préparés aux emplois de l'avenir. Salle de presse – Communiqué. <https://news.ontario.ca/fr/release/1002583/ontario-modernise-les-programmes-cadres-detudes-informatiques-et-deduction-technologique-pour-veiller-a-ce-que-les-eleves-soient-prepares-aux-emplois-de-lavenir> (Consultée le 8 janvier 2026)

Gouvernement de l'Ontario – Groupe de travail d'experts sur l'intelligence artificielle. (2023). Cadre ontarien pour la fiabilité de l'intelligence artificielle.

<https://www.ontario.ca/fr/page/cadre-ontarien-pour-la-fiabilite-de-lintelligence-artificielle> (Consultée le 8 janvier 2026)

Gouvernement de l'Ontario – ministère de l'Éducation. (2021). *Note de Politique/Programme 119*. (NPP 119) <https://www.ontario.ca/fr/document/education-en-ontario-directives-en-matiere-de-politiques-et-de-programmes-119> (Consultée le 8 janvier 2026)

Gouvernement de l'Ontario – ministère de l'Éducation. (2022). Collecte et utilisation des renseignements sur l'éducation. <https://www.ontario.ca/fr/page/collecte-et-utilisation-des-renseignements-sur-leducation> (Consultée le 8 janvier 2026)

Gouvernement de l'Ontario – ministère de l'Éducation. (2022). *Note de Politique/Programme 167*. (NPP 167) <https://www.ontario.ca/fr/document/education-en-ontario-directives-en-matiere-de-politiques-et-de-programmes-167> (Consultée le 8 janvier 2026)

Gouvernement de l'Ontario – ministère de l'Éducation. (2023) *Curriculum et ressource en français à l'élémentaire*. (Littératie médiatique numérique (A2)). <https://www.dcp.edu.gov.on.ca/fr/curriculum/elementaire-francais> (Consultée le 8 janvier 2026)

Gouvernement de l'Ontario – Services numériques. (2018). Plan d'action numérique 2018 – Concrétiser ensemble la vision, un utilisateur à la fois. Vers des services gouvernementaux simplifiés, accélérés et améliorer en Ontario. https://files.ontario.ca/books/plan_numerique.pdf (Consulté le 26 janvier 2026)

HabiloMédias. (s. d.). *Manuels de littératie numérique et médiatique de l'Ontario*. (Accès numérique aux huit manuels). <https://habilomedias.ca/manuels-de-litteratie-numeriques-et-mediatique-de-lontario> (Consultée le 8 janvier 2026)

Le Centre franco. (2023). *Par ici, la littératie!* <https://paricilalitteratie.e-a-v.ca/fr/>

Le Centre franco. (2026). *Principes directeurs – Intelligence artificielle*. <https://lien.cforp.ca/46060>

Le Centre franco. (2026). *Cadre pour l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les conseils scolaires francophones de l'Ontario*. <https://lien.cforp.ca/46061>

Regroupement national des directions générales de l'éducation (RNDGÉ). (2024). *Cadre de référence sur l'IA en milieu scolaire*. (document PDF). <https://fnscsf.ca/wp->

[content/uploads/2024/09/FR_Feuillet_Cadre_de_reference_IA.pdf](#) ou <https://fncsf.ca/a-propos-rndge/ia-et-le-milieu-scolaire/> (Consultée le 8 janvier 2026)

Regroupement national des directions générales de l'éducation (RNDGÉ). (2024). *Leadership éducatif en francophonie – IA : pistes de réflexion*. (Document PDF). https://fncsf.ca/wp-content/uploads/2024/09/FR_visuel_IA_8_Pistes_de_reflexion.pdf (Consultée le 8 janvier 2026)

Alberta

Consortium provincial francophone (CPFPP). (2025, 24 janvier). *L'intégration de l'intelligence artificielle dans la salle de classe au primaire*. Compte-rendu d'atelier. <https://cpfpp.ab.ca/news/158> (Consultée le 8 janvier 2026)

Consortium provincial francophone (CPFPP). (2025, 16 janvier). *L'intégration de l'intelligence artificielle dans la salle de classe au secondaire*. Compte-rendu d'atelier. <https://cpfpp.ab.ca/news/157> (Consultée le 8 janvier 2026)

Nouveau-Brunswick

Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC). (2024, avril). *Cadre de littératie numérique*. (Document PDF). https://www.carl-abrc.ca/wp-content/uploads/2024/06/DLF_April2024_FR.pdf (Consultée le 8 janvier 2026)

Gouvernement du Nouveau-Brunswick – ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance en collaboration avec les trois districts scolaires francophones. (2024). *Cadre d'orientation sur l'intelligence artificielle*. (Document PDF). <https://www.gnb.ca/content/dam/GNB3/org/eecd-edpe/doc/cadre-orientation-intelligence-artificielle.pdf> (Consultée le 26 janvier 2026)

Gouvernement du Nouveau-Brunswick – ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance en collaboration avec les trois districts scolaires francophones. (2024). *Guide d'intégration de l'IA pour les écoles*. (Document PDF) <https://www.gnb.ca/content/dam/GNB3/org/eecd-edpe/doc/guide-integration-ia.pdf> (Consultée le 26 janvier 2026)

Rioux, Martine. (2024, 6 septembre). Le Nouveau-Brunswick « soutient l'utilisation responsable et intentionnelle de l'intelligence artificielle et n'envisage pas de l'interdire. *École branchée – Enseigner à l'ère numérique*. <https://ecolebranchee.com/guideia-nouveau-brunswick/> (Consultée le 8 janvier 2026)

France

Gouvernement français – ministère de l'Éducation nationale. (2025). *Cadre d'usage de l'IA en éducation*. <https://www.education.gouv.fr/cadre-d-usage-de-l-ia-en-education-450647> (Consultée le 8 janvier 2026)

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). (2025). *Référentiel de compétences en IA pour les enseignants*.

<https://www.unesco.org/fr/articles/referentiel-de-competences-en-ia-pour-les-enseignants> ou

<https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000392681/PDF/392681fre.pdf.multi> (Document PDF).

Autre référence

Document rédigé avec l'aide de Copilot